

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/2/1

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre  
Le jeudi 22 février à 20 heures 00  
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 13 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2024

Présents : MM. GRANNEC G., ; HEMON F. ; SITRUK J.C. ; DEMANNEZ V. ; BRULE G. ;  
FRIBOURG P. ; OLSZER N. ; LE BRECH G. ; CAHET L. ; J.J. PEYRE ;

Absents excusés : DANIBO C. (pouvoir de vote donné à N.OLSZER) ; LE RAY L (pouvoir de  
vote donné à G.GRANNEC) ; LE NOCHER Y. ( pouvoir de vote donné à J.C. SITRUK) ;  
PAILLEUX C.; P. CHARLES

Secrétaire de séance : Mme Florence HEMON

**OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER,  
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur Le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : «dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.**

**Total des dépenses d'investissement : 1 415 546.89 €**

**Déduction faite de :**

- **Emprunts : 47 805.00 €**
- **Dépenses imprévues : 40 000.00 €**

- Restes à réaliser : 164 540.00 €
- Possibilité d'appliquer 25 % sur 1 163 201.89 € soit 290 800.47 € réparties comme suit :
- Chapitre 20 : ouverture de crédit pour 30 000.00 €
  - Chapitre 21 Immobilisations corporelles : ouverture de crédits pour 6 600.00 €
  - Chapitre 23 Immobilisations en cours - Ouverture de crédits pour 254 200.47 €

Fait à BRANDIVY, le 22 février 2024  
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,  
Florence HEMON



Le Maire,  
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/2/2

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre  
Le jeudi 22 février à 20 heures 00  
Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
Votants : 13 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2024

Présents : MM. GRANNEC G., ; HEMON F. ; SITRUK J.C. ; DEMANNEZ V. ; BRULE G. ;  
FRIBOURG P. ; OLSZER N. ; LE BRECH G. ; CAHET L. ; J.J. PEYRE ;

Absents excusés : DANIBO C. (pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE RAY L. (pouvoir de vote  
donné à G. GRANNEC) ; LE NOCHER Y. ( pouvoir de vote donné à J.C. SITRUK) ;  
PAILLEUX C. ; P. CHARLES

Secrétaire de séance : Mme Florence HEMON

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES : MAINTIEN DE LA SEMAINE DE  
4 JOURS POUR LES ANNEES 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Education,  
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine  
scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,  
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine  
scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques  
Considérant l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 4 jours de la façon suivante :  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h15 ;**  
Considérant l'approbation du corps enseignant et du conseil d'école ;

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette même question :

- **Approuve à l'unanimité le choix de maintenir le cadre général d'organisation de la  
semaine scolaire sur 4 jours pour l'école publique de la commune pour les années  
2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.**
- **Charge Mr le Maire d'en informer l'inspecteur de l'éducation nationale de la  
circonscription ;**

Fait à BRANDIVY, le 23 février 2024  
Pour copie conforme,

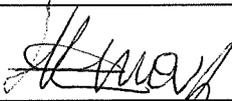
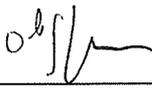
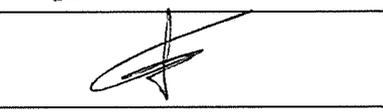
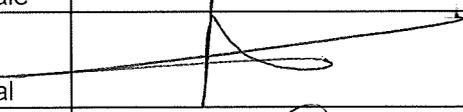
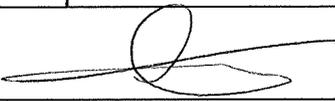
La secrétaire de séance,  
Florence HEMON



Le Maire,  
Guillaume GRANNEC



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
PRESENTS LORS DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

NOM ET PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
GRANNEC Guillaume	Maire de BRANDIVY	
LE NOCHER Yannick	1er adjoint	
HÉMON Florence	2ème adjointe	
SITRUK Jean-Claude	3ème adjoint	
LE RAY Liza	4ème Adjointe	
OLSZER Nadine	conseillère municipale	
DEMANNEZ Viviane	conseillère municipale déléguée	
PEYRE Jean-Jacques	conseiller municipal	
CAHET Laurent	conseiller municipal	
FRIBOURG Pascal	conseiller municipal	
DANIBO Céline	conseillère municipale	
BRULE Guillaume	conseiller municipal	
LE BRECH Guillaume	conseiller municipal	
PAILLEUX Clara	conseillère municipale	
CHARLES Pénélope	conseillère municipale	

SEANCE N°2/2024

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Délibération n° *1*

Objet : *Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HÉMON Florence	X		
SITRUK Jean-Claude	X		
LE RAY Liza	X		
OLSZER Nadine	X		
DEMANNEZ Viviane	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
CAHET Laurent	X		
FRIBOURG Pascal	X		
DANIBO Céline	X		
BRULE Guillaume	X		
LE BRECH Guillaume	X		
PAILLEUX Clara			
CHARLES Pénélope			

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Délibération n° *2*

Objet : *Calendrier des rythmes scolaires*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
0			
GRANNEC Guillaume	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HÉMON Florence	X		
SITRUK Jean-Claude	X		
LE RAY Liza	X		
OLSZER Nadine	X		
DEMANNEZ Viviane	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
CAHET Laurent	X		
FRIBOURG Pascal	X		
DANIBO Céline	X		
BRULE Guillaume	X		
LE BRECH Guillaume	X		
PAILLEUX Clara			
CHARLES Pénélope			